Nations Unies A/75/7/Add.23

Assemblée générale

Distr. générale
3 décembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 141 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2021

Prévisions révisées concernant les chapitres 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021

Vingt-quatrième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2021

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les chapitres 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021 (A/75/541). À cette occasion, il a tenu une réunion virtuelle avec la Secrétaire générale adjointe et Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique et d'autres représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 23 novembre 2020.

II. Proposition du Secrétaire général

2. Le Secrétaire général indique dans son rapport qu'il faut que l'Organisation des Nations Unies réussisse à aider l'Afrique si elle veut que les objectifs de développement durable soient atteints et qu'il lui faut donc adapter ses structures centrées sur l'Afrique et recadrer ses travaux de manière à suivre l'évolution des besoins et de la situation, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique ayant un rôle essentiel à jouer. Des évaluations et des examens indépendants ont montré que le Bureau avait également besoin d'être réorganisé (A/75/541, par. 2).

3. Dans son rapport, le Secrétaire indique qu'en 2019, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a procédé à l'évaluation du programme 9 [Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)], dont

20-16323 (F) 071220 071220

Merci de recycler

le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique est l'entité principale. De l'avis du BSCI, le programme était affaibli par une incapacité à agir de manière stratégique et ciblée et le Bureau de la Conseillère spéciale n'utilisait pas correctement ses ressources pour renforcer l'analyse des politiques, les activités de suivi et de recherche, l'appui intergouvernemental, la sensibilisation et la coordination interinstitutions (ibid., par. 4).

4. Le Secrétaire général indique que le BSCI a formulé quatre recommandations critiques portant sur : la cohérence des programmes et la gestion à l'intérieur des programmes, la participation des parties prenantes à la planification stratégique et à l'élaboration des programmes de travail, la relation entre les mécanismes de coordination de l'Organisation des Nations Unies aux niveaux mondial et régional et la mise en œuvre opérationnelle du Mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique. Le BSCI a également rédigé un mémorandum consultatif dans lequel il a recommandé de mobiliser le leadership, l'innovation et l'esprit d'équipe pour régler les causes profondes des problèmes de culture organisationnelle (ibid., par. 5).

5. Le Secrétaire général indique également dans son rapport qu'il a fait procéder à un examen fonctionnel indépendant et approfondi du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, qui s'est déroulé de novembre 2019 à février 2020. L'équipe chargée de cet examen a constaté que, parmi les responsabilités fonctionnelles qu'elle avait déterminées comme relevant du mandat du Bureau, plus de la moitié n'étaient pas exercées comme il fallait ou n'étaient pas du tout exercées. Elle a noté que le Bureau ne s'attachait pas suffisamment à produire des politiques et des analyses offrant une valeur ajoutée et jugé que les causes du problème tenaient aux éléments suivants : l'absence de structures de gestion permettant de fournir des orientations stratégiques qui soient utiles et adaptables, l'inefficacité de la répartition des ressources, le manque de mécanismes dynamiques d'analyse et d'examen internes, l'inadéquation des profils de compétences, l'imprécision ou la mauvaise exécution des politiques et procédures internes, l'application lacunaire de ces procédures et le manque de collaboration autour de celles-ci (ibid., par. 6 à 8).

6. Le Secrétaire général signale qu'il faut que le Bureau devienne un centre d'innovation, de gestion des connaissances et d'amélioration continue, et une entité moins dispersée, plus stratégique, plus efficace et plus pertinente pour ses parties prenantes. Le Bureau est une petite entité dont le mandat est de promouvoir la cohérence, de présenter des analyses et des politiques intégrées et de renforcer la mobilisation mondiale et il ne devrait donc pas prendre modèle sur les structures d'entités programmatiques et opérationnelles plus importantes. Sa force devrait résider dans sa capacité de suivre de près l'environnement dynamique et en constante évolution de l'Afrique en sollicitant ses réseaux de partenariat, de favoriser la cohérence des travaux que le système des Nations Unies et la communauté internationale mènent ensemble en Afrique et de combler les éventuelles lacunes dont souffre leur partenariat. Le Secrétaire général a pris des mesures pour donner au Bureau les moyens de jouer son rôle plus pleinement, notamment en revitalisant l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, qui doivent être étayées par une réorganisation du Bureau (A/75/541, par. 9 et 10).

7. Dans son rapport, le Secrétaire général propose de créer une composante Direction exécutive et administration, qui donnerait à la Secrétaire générale adjointe et Conseillère spéciale pour l'Afrique les moyens de favoriser les résultats et l'amélioration continue, et une division des politiques, du suivi et de la mobilisation mondiale, qui serait chargée de l'exécution du programme de travail : ainsi réorganisé, le Bureau aurait une plus grande latitude pour utiliser et répartir ses ressources (ibid., par. 12 et 20).

8. **Le Comité consultatif prend acte de la vision du Secrétaire général concernant la réorientation et la réorganisation du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique. Il note que la proposition est fondée sur les conclusions de l'évaluation du programme à laquelle le BSCI a procédé et sur l'examen fonctionnel indépendant, qui visaient à améliorer l'efficacité, à renforcer la coordination, à harmoniser l'exécution du programme et à étayer les priorités de l'Agence de développement de l'Union africaine (voir également par. 9).**

9. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que, selon le Secrétariat, le Comité du programme et de la coordination n'examinait pas les prévisions révisées présentées après sa session annuelle et ne faisait donc pas de recommandations à la Cinquième Commission à ce sujet ; les prévisions révisées étaient examinées directement par la Commission. **Le Comité note que le Comité du programme et de la coordination est chargé d'examiner le plan-cadre et le plan-programme du projet de budget-programme et considère que le Secrétariat aurait dû commencer par lui soumettre le projet de réforme du Bureau pour examen et recommandations. Il recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui soumettre, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination, une proposition révisée concernant les incidences que la réforme du Bureau aurait sur le programme (voir également par. 20).** Les recommandations les plus récentes du Comité du programme et de la coordination sur le Bureau figurent dans son dernier rapport (A/75/16, par. 238 à 246 et 648 à 652).

10. **Le Comité consultatif rappelle qu'il a récemment formulé des recommandations sur le projet de budget-programme pour 2021, notamment sur le chapitre 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique), dans son rapport daté du 11 août 2020 (A/75/7). Le Comité note qu'à ce moment-là il n'était pas fait mention de la réforme du Bureau dans les documents budgétaires relatifs au chapitre 11.**

Propositions concernant la structure et les effectifs du Bureau

11. Le Secrétaire général indique qu'une fois que la nouvelle composante Direction exécutive et administration sera mise sur pied, le Bureau de la Secrétaire générale adjointe aidera la Secrétaire générale adjointe et Conseillère spéciale pour l'Afrique à assurer la gestion globale du sous-programme 1 en l'épaulant étroitement pour ce qui est des questions administratives et budgétaires courantes, du dialogue avec les parties prenantes externes, de la communication et de la coordination avec le Cabinet du Secrétaire général et les entités des Nations Unies, et du suivi et de l'évaluation de l'exécution des mandats. Pour que le Bureau puisse assumer ces responsabilités, il faudra le renforcer, le doter des effectifs appropriés et placer un ou une Chef de cabinet à sa tête (A/75/541, par. 25 et 27).

12. **Le Comité consultatif reviendra plus avant sur la formation des nouveaux membres du personnel dans le rapport qu'il consacrera à la gestion des ressources humaines.**

13. Le Bureau du Secrétaire général adjoint comprendrait huit postes, comme suit :

a) quatre postes déjà approuvés pour le Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) au titre du sous-programme 1, dont les titulaires rempliraient les mêmes fonctions qu'auparavant : un poste de Secrétaire générale adjointe et Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique, trois postes d'agent(e) des services généraux (1re classe) et deux d'agent(e) des services généraux (Autres classes) ;

b) deux postes déjà approuvés pour le Service de la coordination, de la mobilisation et de l'élaboration des programmes au titre du sous-programme 1, dont les titulaires rempliraient les mêmes fonctions qu'auparavant : un poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) et un poste de spécialiste de l'information (P-4) ;

c) un poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-3) déjà approuvé pour le Service de l'analyse des politiques et du suivi de leur application au titre du sous-programme 1, dont le titulaire remplirait les mêmes fonctions qu'auparavant ;

d) un poste de Chef de Service (affaires économiques) (D-1) déjà approuvé pour le Service de l'analyse des politiques et du suivi de leur application au titre du sous-programme 1, qui serait réaffecté et deviendrait un poste de Chef de cabinet (D-1) (ibid., par. 38).

14. La Division des politiques, du suivi et de la mobilisation mondiale du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique remplirait les fonctions principales du Bureau : elle conseillerait les hauts responsables de l'Organisation et les États Membres sur des questions intersectorielles qui revêtent une grande importance pour l'Afrique ; elle œuvrerait en faveur de la coordination et de la cohérence des activités d'appui à l'Afrique menées par l'ONU ; elle assurerait le suivi et l'évaluation des mesures prises pour tenir les engagements en faveur du développement de l'Afrique ; elle coordonnerait les activités de mobilisation à l'échelle mondiale à l'appui du développement de l'Afrique (ibid., par. 28).

15. La Division des politiques, du suivi et de la sensibilisation mondiale serait chargée de l'exécution du sous-programme 1 et comprendrait 23 postes, comme indiqué ci-après :

a) 6 postes déjà approuvés au Service de la coordination, de la mobilisation et de l'élaboration des programmes, dont les titulaires rempliraient les mêmes fonctions qu'auparavant : un poste de spécialiste hors classe de la gestion des programmes (P-5), quatre postes de spécialiste de la gestion des programmes (P-3) et un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) ;

b) 12 postes déjà approuvés au Service de l'analyse des politiques et du suivi de leur application, dont les titulaires rempliraient les mêmes fonctions qu'auparavant : un poste d'économiste hors classe (P-5), un poste de spécialiste hors classe de la gestion des programmes (P-5), quatre postes d'économiste (3 P-4 et 1 P-3), quatre postes de spécialiste de la gestion des programmes (2 P-4 et 2 P-3), un poste de spécialiste des affaires économiques (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) et un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) ;

c) 1 poste de Directeur(trice) (Administration) (D-2) déjà approuvé pour le Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e), qui serait réaffecté et deviendrait un poste de Directeur(trice) (Gouvernance et administration publique) (D-2) ;

d) 4 postes précédemment approuvés au Service de la coordination, de la mobilisation et de l'élaboration des programmes, qui seraient réaffectés comme suit : un poste de chef du Service de la gestion des programmes (D-1), qui deviendrait un poste d'administrateur(trice) général(e) spécialiste de la gouvernance et de l'administration publique (D-1), un poste de spécialiste hors classe de la gestion des programmes (P-5), qui deviendrait un poste de spécialiste hors classe des données (P-5), un poste de spécialiste de l'information (P-3), qui deviendrait un poste de spécialiste de la gouvernance et de l'administration publique (P-3), et un poste d'assistant(e) d'équipe [agent(e) des services généraux (Autres classes)], qui deviendrait un poste d'assistant(e) à l'analyse des données [agent(e) des services généraux (Autres classes)] (ibid., par. 39).

16. À sa demande de précisions concernant les réaffectations qui sont proposées, il a été répondu au Comité consultatif qu'aucun membre du personnel n'avait quitté l'Organisation involontairement du fait des réformes menées antérieurement, comme la réforme de la gestion et celle du pilier Paix et de la sécurité : les titulaires des postes ayant fait l'objet d'une réaffectation avaient été mutés à des postes vacants pour lesquels ils étaient qualifiés. **Le Comité note que dans le cadre des réformes précédentes, les titulaires de postes ayant fait l'objet d'une réaffectation avaient été mutés à des postes vacants pour lesquels ils étaient qualifiés. Compte tenu de ce qui précède, il n'est pas convaincu par les explications qui ont été données concernant le nombre de réaffectations qui sont proposées dans un petit bureau de cette nature et recommande de ne pas donner suite à la proposition du Secrétaire général. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de revoir la structure et les effectifs du Bureau et d'envisager d'autres solutions, consistant par exemple à former les membres du personnel et à en renforcer les capacités pour qu'ils puissent assumer les fonctions dont le Bureau a besoin**.

Ressources connexes

17. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la proposition n'entraîne aucune augmentation des dépenses prévues au chapitre 11, mais son application passera par la réaffectation de postes et de ressources entre le sous-programme 1 et la nouvelle composante Direction exécutive et administration. Un taux de vacance de 50 % a été retenu pour calculer le coût des six postes dont la réaffectation est proposée. Il est proposé de redistribuer un montant total de 111 500 dollars au titre des ressources autres que les postes (ibid., par. 40 et 41).

18. Le Comité consultatif note que dans son rapport d'évaluation[1] le BSCI fait état des dépenses engagées par le Bureau pour le recrutement de consultants, chargés notamment de mener des consultations avec les parties prenantes et de rédiger des rapports, qui se sont élevées à 493 336 dollars, dont 228 605 dollars au titre des honoraires et des frais de voyage des consultants. **Le Comité est d'avis que ces fonctions devraient être assumées en interne par des membres du personnel du Secrétariat, plutôt que par des consultants, et compte qu'aucun effort ne sera épargné pour que les examens soient menés en interne à l'avenir (voir également par. 20)**.

III. Conclusion

19. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que l'Assemblée générale est invitée à :

a) approuver la proposition de restructuration du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, y compris la redistribution des postes et des ressources autres que les postes et la réaffectation des postes décrites dans le présent rapport ;

b) réduire de 498 200 dollars les crédits demandés au chapitre 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) ;

c) réduire de 63 500 dollars les crédits demandés au chapitre 36 (Contributions du personnel).

20. **Pour les raisons exposées plus haut, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général. Le Comité recommande également que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter, à**

[1] IED-19-018.

la soixante-seizième session, une proposition révisée dans laquelle il tiendra compte des observations et recommandations formulées dans le présent rapport.